



INFORMATION À CONSERVER
ACCÈS À LA DEMI-PENSION
Rentrée 2022/2023

La restauration est ouverte de 11h00 à 13h00 et le soir à 19h00 pour les internes avec un service de type self. Des repas froids sont distribués aux élèves inscrits lors des sorties sur une journée, selon leur régime.

En cas de protocole sanitaire, des dispositifs de service spécifiques peuvent être exceptionnellement mis en place. Les familles sont informées de ces particularités au plus tôt, via Pronote.

L'accès au self se fait avec une carte magnétique individuelle valable durant toute la scolarité au collège. La **première carte est fournie gratuitement** à tout nouvel élève inscrit au collège. Elle est nominative, aucun prêt ou échange entre élèves n'est permis.

En cas de **perte ou détérioration**, le renouvellement de cette carte est à la charge de l'utilisateur et se fait à l'Intendance pour un **coût de 4 €** (tarifs fixés en conseil d'administration).

En cas de **passage hors forfait**, un badge provisoire, délivré par l'Intendance, est remis au tarif de 4,30 € (coût du repas pour un élève externe ou extérieur à l'Établissement). Il est préférable d'anticiper l'achat de ce badge.

Les tarifs de la restauration sont fixés sur une année civile par le conseil départemental et validés en conseil d'administration.

Tarifs de la Demi-pension/Internat pour l'année 2022 (à titre indicatif)

Régime	À l'année	Janvier-Mars 2022	Avril-Juillet 2022	Sept.-Déc. 2022
DP 4 jours	430,56 €	131,56 €	131,56 €	167,44 €
DP 5 jours	493,20 €	150,70 €	150,70 €	191,80 €
Interne 4 jours	1 139,04 €	348,04 €	348,04 €	442,96 €
Interne 5 jours	1 303,20 €	398,20 €	398,20 €	506,80 €
Elève de passage	4,30 €	Adulte de passage	6,29 €	

Les tarifs n'ont pas changé depuis 2020. Pour l'année 2023, ils sont susceptibles de faire l'objet d'une légère modification. Ils seront connus en fin d'année 2022.

Pour toute **inscription** à la demi-pension/internat, l'Intendance vous remercie de compléter et de nous retourner le document d'inscription à la demi-pension ou internat. Vous y joindrez un relevé d'identité bancaire récent. Nous ne l'utilisons qu'en cas de remboursement.

Règlement : A chaque trimestre, une facture est transmise par courriel aux familles.

Le paiement peut se faire :

- par paiement en ligne, avec un minimum de 40€, sur le compte Téléservices
- par virement bancaire (en indiquant le nom et le prénom de l'élève)
- par chèque bancaire à l'ordre de l' « *agent comptable du collège La Boétie* »
- en espèces à l'Intendance

Les changements de régime et des jours sans restauration ne sont acceptés qu'en début de trimestre, sauf cas exceptionnels. Pour toute demande, l'Intendance vous remercie de compléter et de nous retourner les documents suivants : « demande de changement de régime 2022/2023 », document à télécharger sur le site du collège : <http://www.college-la-boetie.fr/Intendance/demi-pension/>

Les demandes de **bourses** se font en début d'année scolaire au bureau du secrétariat des élèves (appeler le standard au 05 53 31 53 70 qui relayera l'appel). Une **prime d'internat** est accordée d'office aux élèves boursiers.

N.B. Il existe deux types de bourse :

La bourse nationale ou bourse des collèges, qui apparaît directement en déduction sur les factures de la cantine chaque trimestre.

La bourse départementale, qui apparaît en déduction de la facture du troisième trimestre Avril-Juillet uniquement.

Une **remise d'ordre** est accordée en cas d'absence pour maladie de 14 jours consécutifs en période scolaire. Cette remise ne peut être appliquée sans demande écrite de la famille accompagnée d'un certificat médical.

Une remise d'ordre est également réalisée lors des sorties scolaires sur le temps du midi, sauf si la restauration est assurée sous forme de repas froids.

Pour toute **difficulté financière**, un échelonnement des paiements peut être établi avec l'Intendance. En dernier recours, les parents d'élèves rencontrant des difficultés sont priés de contacter l'assistante sociale du collège (au 05 53 31 53 85) pour une étude de dossier, afin de déterminer si une aide ponctuelle peut être accordée.

Camille BONNAL,
Gestionnaire

Nathalie COLY,
Principale du collège

